

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

Avis, communiqué de l'archevêché. — Rome : Lettre du Souverain-Pontife à l'archevêque de Cologne. — CHRONIQUE D'OCSAINE : Société de colonisation ; la supérieure des sœurs adoratrices du Précieux-Sang, à Montréal. — LE BREF DU SAINT-PÈRE au sujet des sociétés de tempérance. — NOMINA-



SOMMAIRE

TIONS ÉPISCOPALES EN FRANCE. — LE NOUVEAU NONCE à Paris. — LES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT, protestation du cardinal Caprera. — L'HOSPITALITÉ DE NUIT A PARIS. — LA SŒUR " C'est pour rire. " — LES PAPES JUBILAIRES (suite et fin.) — UNE FAMILLE SAUVÉE. — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Imprimé chez : H. CUARE-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MR. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	15	MAI	—Sourdes-Muettes.
MARDI,	17	“	—Sainte-Julienne.
JEUDI,	19	“	—Grand Séminaire.
SAMEDI,	21	“	—Saint-Gabriel à Montréal.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	15	MAI	—Cinquième Dimanche de Pâques. Saint Isidore, C., doub., orns blancs. <i>Annonce des Rogations et de l'Ascension.</i>
Lundi,	16	“	—Rog. S. Ubalde, E. C., sem., orns blancs.
Mardi,	17	“	—Rog. S. Jean Népom., M., d., orns rouges.
Mercredi,	18	“	—Vig., R. S. Venant, M. d., orns rouges.
Jendi,	19	“	—ASCENSION, d. 1 cl. (<i>d'obl</i>), orns blancs.
Vendredi,	20	“	—S. Bernard, de <i>Sienne</i> , C., s., orns blancs.
Samedi,	21	“	—S. Paschal <i>Baylon</i> , C., d., ornements blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

OFFICES DES ROGATIONS A 8½ HEURES.

Lundi, à la Nativité, (Hochelaga).

Mardi, à Saint-Patrice.

Mercredi, à Saint-Jacques.

NOTRE-DAME. — *Dimanche* 15, Mgr de Montréal officiera paré à la grand'messe et bénira plusieurs cloches dans l'après-midi.

CONFIRMATION. — *Samedi* le 21, 7 heures, à l'Hôtel-Dieu ; 10½ heures, à Saint-Charles ; 11 heures, à Saint-Gabriel ; 2 heures P. M., à Saint-Jean-Baptiste ; 3 heures, à Notre-Dame du Bon-Conseil

Dimanche 16.—Fête du Vicaire de l'église paroissiale de Saint-Isidore. Solemnité de celui de Saint-Hermas.

AVIS.

Dans chaque église baptismale, la bénédiction des Fonts doit être renouvelée la Veille de la Pentecôte, quand bien même il resterait encore une certaine quantité de l'eau bénite le samedi saint. Cette obligation est si stricte, que si ce jour-là un enterrement doit avoir lieu, là où il n'y a qu'un prêtre, la fonction et la messe de la Vigile doivent être préférés à la messe de *Requiem*, laquelle sera différée au mercredi suivant. (S. R. C. in Quebec, 3 julii 1869.)

(Communiqué de l'Archevêché.)

ROME**LETTRE DU PAPE A MGR L'ARCHEVEQUE DE COLOGNE.**

Par votre lettre du 13 des Calendes d'avril, Nous avons facilement reconnu—ce dont Nous étions déjà persuadé—que vous aviez extrêmement à cœur la situation des affaires catholiques en votre patrie ; et Nous sommes heureux de vous en louer, car cet esprit qui désire ardemment le bien commun, convient aussi bien au rang de votre dignité qu'aux temps où se trouve présentement l'Eglise chez vous. Or, Nous croyons qu'il Nous appartient et de répondre à ce que vous voulez connaître et de faire savoir publiquement ce que pense le Siège apostolique de la question la plus récente qui concerne le règlement des affaires catholiques dans le royaume de Prusse, question sur laquelle Nous avons demandé l'avis d'un certain nombre de cardinaux.

Pour nous, depuis le commencement de ce pontificat, Nous avons résolu de penser beaucoup et sérieusement à vous et, comme le portait l'exercice de Notre ministère, Nous avons pris le dessein de tout tenter, si de quelque manière il était possible de rendre au nom catholique, avec la liberté légitime, la tranquillité de la paix. Cette volonté se trouve consignée dans Nos lettres, non seulement dans celles que Nous avons adressées soit à l'auguste empereur, soit au sérénissime prince héritier, mais dans celles que Nous avons envoyées à votre prédécesseur immédiat sur le siège archiépiscopal de Cologne.

C'est pourquoi, comme il était naturel, Nous avons commencé à respirer après une longue sollicitude et à prendre joyeusement espoir, lorsque Nous avons compris qu'on accordait de retirer, pour les amender, les lois contraires à la liberté des catholiques, car, par ce fait, la voie était ouverte pour l'apaisement des querelles. Or, ce qui a suivi a plus fait pour accroître que pour amoindrir ces espérances. En effet, on s'est appliqué en partie

et l'on s'applique encore en partie à adoucir ces lois, et bien qu'on n'ait pas obtenu tout ce que les catholiques désirent avec raison conquérir, on a pourtant acquis diverses choses, grâce auxquelles leur condition devient meilleure.

Ainsi vous voyez, certes combien il est important que l'autorité du Pontife romain puisse déjà s'exercer et se développer librement en beaucoup de points divers, qui concernent les rapports du Siège apostolique, soit avec les pouvoirs publics, soit avec les évêques et le peuple catholique.

Ensuite,—ce que Nous désirions si ardemment,—on a pourvu au gouvernement de plusieurs diocèses dont on a fait cesser le long veuvage. Un grand nombre de paroisses ont vu leurs curés remis à leur tête : les obstacles qui empêchaient l'exercice du pouvoir épiscopal, en ce qui concerne l'application de la discipline et le prononcé des jugements, ont été écartés. Depuis un an déjà, Nous avons vu rétablir quatre séminaires ecclésiastiques ; et, prochainement, il sera possible d'en ériger un autre à Limbourg, et un encore à Osnabruck. En outre, il sera permis d'envoyer pour leur instruction dans les séminaires du royaume les élèves des diocèses qui n'ont pas de séminaire.

Enfin, quelques-uns des Ordres religieux étant rappelés, l'action chrétienne se répandra plus au loin, et beaucoup pourront, sans danger, tendre à la perfection absolue des vertus chrétiennes. En quoi on satisfait à un très juste désir des catholiques, car il est certain que les Ordres religieux ont laissé parmi eux de très grands regrets et que, pour les devoirs de charité, pour la formation des mœurs du peuple, pour répandre toute sorte de lumière sur l'humanité, ils offrent à l'Etat le plus utile concours.

Aussi, Vénérable Frère, vous comprenez que, de la sorte, il y a ou bien abrogation ou bien dérogation de ces lois cruelles, en sorte qu'elles paraissent désormais pouvoir être tolérées avec moins de peine. Néanmoins, ce sera l'œuvre du Siège apostolique d'apporter toujours une très grande vigilance et de tout surveiller, afin qu'on cherche plusieurs améliorations à cette situation des choses, qui est loin d'être excellente.

D'autre part, la conscience de Notre charge apostolique et la prudence en ce qui concerne les affaires à traiter. Nous avertissement de préférer le bien présent et certain à l'attente d'un espoir douteux et incertain. Car, quelque défection que le temps amène dans le cours des affaires allemandes, c'est certainement une grande chose et de grand profit pour l'Eglise que les évêques puissent, en vertu de leur pouvoir sacré, diriger le clergé et le peuple ; que la multitude catholique puisse recevoir de ses pasteurs les préceptes de la foi et des mœurs ; que les élèves du sanctuaire puissent être, en vue du sacerdoce, saintement élevés dans des séminaires ; que les membres de certains Ordres religieux puissent, au grand jour et devant les yeux du peuple des villes,

travailler de toutes leurs forces au plein honneur des vertus évangéliques.

Il reste ceci, il est vrai, qu'on doit donner les noms des prêtres désignés pour occuper des cures. Mais, en regard de cela, les preuves d'intégrité et de force qu'a données votre clergé au fort des plus graves difficultés, attestent à quel point il est pénétré de la sainteté de ses fonctions. Quant aux clercs plus jeunes, on est en droit d'espérer que, formés sous votre direction aux fonctions épiscopales, ils renouvelleront au besoin ces mêmes exemples de vertus.

Du reste, pour ce qui regarde ce chef, il y a sept ans déjà Nous avons dit, et, l'année dernière encore Nous avons répété, qu'en ce point Nous ne voulions pas, si cela paraissait essentiel, refuser les demandes de la Prusse ; c'est pourquoi, quand on a commencé de refaire ou de réformer les lois dont il s'agit, il a été juste de tenir Notre promesse. Et il ne faut pas oublier que, de toutes les conditions c'est la seule que, pour finir, nous n'avons pas repoussée. Enfin comme toute cette affaire, pour ce qui regarde la présentation des noms des curés, se traite entre Nous et les ministres du royaume de Prusse, ainsi qu'il appert des lettres échangées de part et d'autre, Nous donnerons Nos soins à ce qu'un accord amical intervienne afin de savoir comment il faut interpréter la chose et quelle règle il faut suivre dans la pratique, s'il arrive que l'évêque veuille une chose et le président de la province une autre. C'est en résumé l'avis que contiennent les lettres de l'évêque de Fulda, pour ce qui concerne le pouvoir et les motifs d'exception.

En conséquence, considérant surtout les demandes de l'évêque de Fulda, qu'a approuvées le Sénat, comme la loi dont Nous parlons apporte à beaucoup d'inconvénients un remède qui n'est ni fictif ni certainement à dédaigner ; comme elle ouvre la voie à la paix poursuivie depuis si longtemps, avec une si grande peine, Nous croyons nécessaire que les catholiques ne refusent pas leur adhésion à la demande de vote de cette loi, qui sera portée à l'autre Chambre législative.

Pour vous, Vénérables Frères, faites des efforts en toute sécurité ainsi que vos collègues, et travaillez avec toute la puissance d'exhortation et d'autorité que vous pourrez, afin que tous les catholiques se confient absolument au Siège apostolique et se reposent en toute sûreté dans ses conseils, car le Siège apostolique défendra toujours en Prusse, comme il le doit, la cause du nom catholique avec la même vigilance et avec la même charité.

Ainsi Notre cœur se réjouit à cette pensée que, les sujets de discorde ayant disparu, le clergé et le peuple catholique ne feront toujours qu'un cœur avec leurs évêques, et que, surtout ils respecteront et honoreront, comme ils le font, le Pontife Romain qui, dans l'Eglise, est le principe de l'unité et le lien de l'intégrité.

En attendant, comme gage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons très tendrement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, à vous, Vénéral Frère, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le VII avril de l'année MDCCCLXXXVII, la dixième de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

L'ambassade de France près le Saint-Siège a fait transporter au Vatican les caisses contenant les objets d'art envoyés en don à Sa Sainteté, par M. Grévy, à l'occasion du Jubilé pontifical.

Ce don consiste notamment en une superbe œuvre d'art de la manufacture nationale de Sèvres.

Le vase dit " le vase de Nîmes " est en porcelaine blanche marbrée d'un admirable grain, avec ornements de fleurs rouges d'une nuance extrêmement délicate. Le tout repose sur un grand pied de bronze doré.

A ce don est joint celui d'un écritoire très artistique en porcelaine de Sèvres, bleu de mer, avec ornements d'or d'un travail exquis, et surmonté d'une Minerve, hommage spécial du président de la République française au sage Pontife dont la plume a tracé l'Encyclique *Nobilissima Gallorum gens*.

A l'occasion de l'envoi de ces magnifiques cadeaux, M. le comte Lefebvre de Behaine, ambassadeur de France, a été reçu en audience particulière par le Saint-Père.

CHRONIQUE DIOCESAINE

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Dimanche prochain, le 15, aura lieu, à Notre-Dame, la fête de saint Isidore le Laboureur, patron de la Société.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal présidera la cérémonie, et bénira plusieurs cloches destinées aux chapelles de la colonisation.

A l'issue de la messe, il y aura, dans le bas de la sacristie de Notre-Dame, l'assemblée générale des directeurs *ex officio* de la société pour procéder à l'élection du bureau d'administration pour 1887-88.

Lundi dernier, la révérende mère Catherine Aurélie, du Précieux-Sang, supérieure des sœurs adoratrices du Précieux-Sang, accompagnée de deux sœurs, était de passage à Montréal.

La révérende mère se rendait à Ottawa, pour présider aux derniers arrangements du monastère de son ordre qu'elle va établir à Ottawa, sur la demande expresse de Sa Grandeur Mgr Duhamel,

BREF DU PAPE SUR LES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE.

Le Souverain-Pontife a adressé à Mgr l'évêque de Saint-Paul (Min.), un bref dans lequel Sa Sainteté loue le zèle déployé par l'éminent prélat pour l'extension et la diffusion des Sociétés de tempérance. Ce Bref a une très grande importance pour l'Eglise des Etats-Unis. On sait les tristes ravages que fait l'alcoolisme dans certaines régions de l'Amérique du Nord.

Nous savons de l'aveu des prélats du troisième Concile plénier de Baltimore, écho de ce qu'avaient dit les Pères des Conciles précédents, que chez les catholiques des Etats-Unis l'intempérance est le fléau le plus funeste et le plus redoutable.

Les prélats et le clergé des Etats Unis, poussés par les exhortations des Conciles pléniers, et par les approbations qu'y a données le Saint-Siège, font des efforts admirables pour faire disparaître ce vice qui est la source de tant de maux. Ils sont parvenus à grouper les fidèles qui ont le zèle et le courage de combattre le mal, non seulement dans les Sociétés de tempérance paroissiales, mais aussi dans une *union nationale*, qui compte presque cent milles membres, tous hommes, et tous catholiques dévoués, qui sont comme l'armée de la moralité et du bon ordre dans le pays. Pour se prémunir contre le danger, et pour donner le bon exemple, ils s'imposent l'obligation de s'abstenir totalement de toute espèce de boissons enivrantes ; car l'expérience a démontré que, pour l'habitude de l'ivrognerie, et ordinairement même pour l'inclination vers cette habitude funeste, le seul remède efficace est l'abstinence totale.

Beaucoup de prêtres, et même plusieurs évêques et archevêques touchés par les besoins de leurs troupes, se sont mis à la tête de ce grand mouvement moral, inspirant aux multitudes le courage d'une abstinence salutaire, non seulement par leurs exhortations, mais aussi par leur exemple. Parmi ces chefs dévoués de cette réformation populaire, Mgr Ireland, évêque de Saint-Paul de Minnesota, est connu partout comme le plus énergique et le plus puissant par son influence. Le Bref louangeux que lui adresse le Saint Père est donc un encouragement mérité.

L'approbation du Vicaire de Jésus-Christ donnera à cette œuvre de zèle, de charité et de sagesse sociale, un accroissement d'autorité et d'influence non seulement en Amérique, mais partout où sévit le triste fléau de l'intempérance.

NOMINATIONS EPISCOPALES EN FRANCE.

Les nominations suivantes viennent d'être faites en France :

Mgr FOLSON, nommé à l'archevêché de Lyon, est né à Paris, le 29 avril 1823 ; il était archevêque de Besançon depuis 1882. Il avait été précédemment (1867) évêque de Nancy et, avant d'être

promu à ce siège, supérieur du petit séminaire Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Mgr DUCELLIER, nommé à l'archevêché de Besançon, est né à Soliers (Calvados), le 1er septembre 1832. Il était vicaire-général de Bayeux quand il fut nommé évêque de Bayonne.

Mgr GOUZOT, nommé à l'archevêché d'Auch, est né à Paleyrac (Dorogne), le 25 février 1827. Il était curé de la cathédrale de Périgueux quand il fut nommé à l'évêché de Gap, en 1883.

Mgr FLEURY-HOTROT, nommé à l'évêché de Bayonne, est né à Saint-Germain-en-Laye (Seine et-Oise), le 28 octobre 1831. Il était vicaire-général de Versailles quand il fut nommé à l'évêché de Digne, en 1885. Précédemment il était curé de Sèvres au même diocèse.

M. BLANCHET, nommé à l'évêché de Gap, est né en 1824. Il était vicaire-général de Bourges depuis 1880 et il avait été dès longtemps désigné à ce poste par les qualités éminentes qu'il a partout révélées dans l'exercice du ministère sacerdotal.

M. MARÉCHAL, nommé à l'évêché de Laval, était depuis quelques mois curé de Corbeil. Précédemment, il avait été curé de Montfort-l'Amaury, où il fut nommé en 1878 après avoir été curé de Viroflay. M. l'abbé Maréchal est né en 1837. Il est connu par un remarquable talent de prédication.

M. PETIT (Fulbert), nommé à l'évêché du Puy, est né à Saint-Fort-sur-Gironde (diocèse de la Rochelle), le 27 juillet 1832.

Secrétaire particulier de Mgr Landriot, puis nommé en 1862 aumônier des Bénédictines, il fut, en 1867, chanoine titulaire. Deux ans plus tard il était nommé chancelier de l'évêché et vicaire général. Il a fait apprécier un réel talent de parole au service d'un enseignement plein de doctrine et d'édification.

M. MORTIER, nommé à l'évêché de Digne, est né en 1825, dans le diocèse de Cambrai, dont il est vicaire général depuis 1884. Il n'y a qu'une voix pour célébrer les vertus sacerdotales, le zèle pieux et la dignité du nouvel évêque nommé de Digne.

LE NOUVEAU NONCE.

MGR ROTELLI, ARCHEVÊQUE DE PHARSALE.

On écrit de Paris :

“ Mgr Rotelli, qui vient à Paris prendre le poste qu'occupait si dignement le cardinal di Rende, est un ami personnel de Léon XIII.

“ Mgr Louis Rotelli était archidiacre de la cathédrale de Pérouse, lorsque son évêque, le cardinal Pecci, fut élu Pape en 1878. Il avait alors quarante-cinq ans.

“ Né le 26 juillet 1833, entré dès l'âge de huit ans au séminaire il y avait fait de très fortes études littéraires et scientifiques. Un

de ses maîtres en philosophie fut le cardinal Joseph Pecci, frère du Pape actuel ; et l'on se rappelle encore là-bas les remarquables soutenances de thèses théologiques et philosophiques faites par le jeune séminariste dans des assemblées de professeurs et de savants.

“ Prêtre à vingt-trois ans, puis docteur en théologie, don Rotelli fut nommé préfet des études au grand séminaire de Pérouse par le futur pape qui lui confia la mission de surveiller spécialement les chaires de philosophie et de théologie dogmatique.

“ Nommé chanoine de la cathédrale et vice-recteur du séminaire en 1863, Mgr Rotelli coopéra beaucoup au développement des études philosophiques, et à la fondation de l'Académie de Saint-Thomas-d'Aquin, établie par l'évêque de Pérouse ; il y donna même plus d'une fois lecture de remarquables travaux. Comme président du conseil de fabrique à la cathédrale, Mgr Rotelli, put montrer ses goûts artistiques en contribuant à orner l'édifice de peintures et de sculptures de réelle valeur.

“ L'abbé Rotelli avait dès ce temps conquis une telle situation dans son diocèse, que le cardinal Pecci lui put confier l'honneur de le représenter au premier Congrès catholique tenu à Florence : son éloquence lui attira, là encore, les applaudissements unanimes des plus éminents défenseurs de l'Eglise.

“ Dès que le cardinal Pecci fut devenu Léon XIII, Mgr Rotelli se vit nommer immédiatement prélat domestique, et, le 15 juillet 1878, évêque de Montefiascone, siège épiscopal naguère occupé par le cardinal Maury. C'est le cardinal Monaco Lavalletta qui, le 19 juillet, à l'église de Sainte-Apollinaire, lui donna la consécration épiscopale dans une grande solennité, et le 29 juillet suivant le nouvel évêque fit son entrée solennelle à Montefiascone. Il y resta quatre années, s'occupant surtout et fort heureusement de la réorganisation du célèbre séminaire de cette ville.

* * *

“ En novembre 1882, on parlait beaucoup de la nomination de Mgr Rotelli à la nonciature de Paris. Mais on sait comme à Rome les traditions sont fortes. Paris étant nonciature de première classe et poste cardinalice, le Saint-Père, eut, dit-on, la pensée d'envoyer d'abord Mgr Rotelli—son “ brave Rotelli ” comme il l'appelle avec une bienveillante familiarité—à la nonciature de Munich. La délégation de Constantinople fut alors élevée bientôt au rang d'une véritable nonciature, et Mgr Rotelli s'y rendit en février 1883 avec le titre de délégué apostolique pour les Orientaux et de vicaire patriarcal pour les Latins.

“ Le séjour à Constantinople de Mgr Rotelli a été très heureux, au point du vue des intérêts catholiques et en vue de la flossation du schisme grec. L'attitude toujours correcte, conciliante et ferme à la fois du prélat diplomate lui attira toujours, en même temps que les éloges de Léon XIII, l'amitié du Sultan, qui lui a

récemment envoyé les insignes les plus élevés de ses ordres Plus d'une fois Mgr Rotelli—et je crois qu'il s'est trouvé un journaliste français pour le lui reprocher—a pu rendre là-bas justice à la France “ qui protège si efficacement les missions catholiques en Orient ”.

Le nouveau nonce réussira à Paris. Il a toutes les qualités du diplomate. De belle prestance, avec une physionomie sympathique et aristocratique, un esprit distingué, cultivé, connaissant plusieurs langues, Mgr Rotelli parle avec éloquence.

“ Mgr Rotelli est maintenant archevêque de Pharsale (depuis le 22 décembre 1882) ; il a les titres de prélat domestique, assistant au trône pontifical, et patricien falisque, il est décoré par le Sultan du grand cordon de l'ordre du Medjidié et par l'empereur d'Autriche du grand cordon de la Couronne de fer.

“ L'affabilité de ses manières, la largeur de ses vues, sa profonde connaissance du monde, la haute bienveillance du Saint-Père pour lui, ses aimables rapports avec les Français à Constantinople, assurent au successeur du cardinal Siciliano di Rende (que nous avons le regret de voir s'éloigner, mais que nous ne pourrions jamais oublier), l'accueil le plus cordial et le plus respectueux.”

LES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT.

On sait que le Saint-Siège a toujours protesté contre les *articles organiques* qui suivent le concordat entre le Saint-Siège et la France. En outre des protestations verbales, prononcées en consistoire, il y a eu une première protestation, sous forme de note, adressée par le cardinal Consalvi, secrétaire d'état à M. Cacaull, ministre plénipotentiaire de France à Rome. La seconde, la plus importante, fut celle du cardinal Caprera, *légal a latere*, le négociateur du concordat à Mgr de Talleyrand, ministre des affaires étrangères. Elle relève les motifs de la protestation article par article.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant en son entier ce document.

Monseigneur,

Je suis chargé de réclamer contre cette partie de la loi du 13 germinal, que l'on a désignée sous le nom d'*Articles organiques*. Je remplis ce devoir avec d'autant plus de confiance que je compte davantage sur la bienveillance du gouvernement, et sur son attachement sincère aux vrais principes de la religion.

La qualification qu'on donne à ces articles paraîtrait d'abord supposer qu'ils ne sont que la suite naturelle du Concordat religieux.

Cependant il est de fait qu'il n'ont point été concertés avec le Saint-Siège ; qu'ils ont une extension plus grande que le Concordat et qu'ils établissent en France un code ecclésiastique sans le concours du Saint-Siège.

Comment Sa Sainteté pourrait elle l'admettre, n'ayant pas même été invitée à l'examiner ? Le code a pour objet la doctrine, les

mœurs, la discipline du clergé, les droits et les devoirs des évêques, ceux des ministres inférieurs, leurs relations avec le Saint-Siège et le mode d'exercice de leur juridiction.

Or, tout cela tient aux droits imprescriptibles de l'Eglise. " Elle a reçu de Dieu seul l'autorisation de décider les questions de la doctrine sur la foi ou sur la règle des mœurs et de faire des canons ou des règles de discipline. "

M. d'Héricourt, l'historien Fleury, les plus célèbres avocats généraux, et M. de Catillon lui-même, avouaient ces écrits. Ce dernier reconnaît dans l'Eglise le " pouvoir qu'elle a reçu de Dieu pour conserver, par l'autorité de la prédication, des lois et des jugements, la règle de la foi et des mœurs, la discipline nécessaire à l'économie de son gouvernement, la succession et la perpétuité de son ministère. "

Sa Sainteté n'a donc pu voir qu'avec une extrême douleur, qu'en négligeant de suivre ces principes, la puissance civile ait voulu régler, décider, transformer en loi des articles qui intéressent essentiellement les mœurs, la discipline, les droits, l'instruction et la juridiction ecclésiastiques.

N'est-il pas à craindre que cette innovation n'engendre la défiance ; qu'elle ne fasse croire que l'Eglise de France est asservie même dans les objets purements spirituels au pouvoir temporel et qu'elle ne détourne de l'acceptation des places beaucoup d'ecclésiastiques méritants ? Que sera-ce si nous envisageons chacun des articles en particulier ?

Le premier veut " qu'aucune bulle, bref, rescrit, etc., émanés du Saint-Siège, ne puissent être mis en exécution, ni même publiés sans l'autorisation du gouvernement ". Cette disposition, prise dans toute cette étendue, ne blesse-t-elle pas évidemment la liberté de l'enseignement ecclésiastique ? Ne soumet-elle pas la publication des vérités chrétiennes à des formalités gênantes ? Ne met-elle pas les décisions concernant la foi et la discipline sous la dépendance absolue du pouvoir temporel ? Ne donne-t-elle pas à la puissance qui serait tentée d'en abuser, les droits et les facilités d'arrêter, de surprendre, d'étonner même le langage de la vérité qu'un Pontife fidèle à ses devoirs voudrait adresser aux peuples confiés à sa sollicitude ?

Telle ne fut jamais la dépendance de l'Eglise, même dans les premiers siècles du christianisme.

Nulle puissance n'exigeait alors la vérification de ses décrets. Cependant elle n'a pas perdu de ses prérogatives en recevant les empereurs dans son sein. " Elle doit jouir de la même juridiction dont elle jouissait sous les empereurs païens.

Il n'est jamais permis d'y donner atteinte ; parce qu'elle la tient de Jésus-Christ. "

Avec quelle peine le Saint-Siège ne doit-il pas voir les entraves qu'on veut mettre à ses droits ?

Le clergé de France reconnaît lui-même que les jugements

émanés du Saint-Siège et auxquels adhère le corps épiscopal sont irréfragables.

Pourquoi auraient-ils donc besoin de l'autorisation du gouvernement, puisque, suivant les principes gallicans, ils tirent toute leur force de l'autorité qui les prononce et de celle qui les admet ? Le successeur de Pierre doit confirmer ses frères dans la foi, suivant les expressions de l'Écriture ; or, comment pourrait-il le faire, si sur chaque article qu'il enseigne il peut être à chaque instant arrêté par le refus ou défaut de vérification de la part du gouvernement de laisser publier ?

Cet article blesse la délicatesse et le secret constamment observés à Rome dans les affaires de la Pénitencerie. Tout particulier peut s'y adresser avec confiance et sans craindre de voir ses faiblesses dévoilées. Cependant cet article, qui n'excepte rien, veut que les brefs, même personnels, émanés de la Pénitencerie, soient vérifiés.

Il faudra donc que les secrets des familles et la suite des faiblesses humaines soient mises au grand jour pour obtenir la permission d'user de ces brefs. Quelles gêne ! Quelles entraves ! Le Parlement lui-même ne les admettait pas ; car il n'exceptait de la vérification, les provisions, les brefs de la Pénitencerie et autres expéditions concernant les affaires des particuliers.

Le second article déclare " qu'aucun légat, Nonce ou délégué du Saint-Siège ne pourra exercer ses pouvoirs en France sans la même autorisation ". Je ne puis que répéter les justes observations que je viens de faire sur le premier article. L'un frappe la liberté de l'enseignement dans sa source, l'autre l'atteint dans ses agents. Le premier met des entraves à la publication de la vérité le second à l'apostolat de ceux qui sont chargés de l'annoncer. Cependant Jésus-Christ a voulu que sa divine parole fût constamment libre, qu'on pût la prêcher sur les toits, dans toutes les nations et auprès de tous les gouvernements. Comment allier ce dogme catholique avec l'indispensable formalité d'une vérification de pouvoir et d'une permission civile de les exercer ? Les apôtres et les premiers pasteurs de l'Église naissante eussent-ils pu prêcher l'Évangile si les gouvernements eussent exercé sur eux un pareil droit ?

Le troisième article étend cette mesure aux canons des conciles mêmes généraux. Ces assemblées, si célèbres, n'ont eu nulle part, plus qu'en France, de respect et de vénération. Comment se fait-il donc que chez cette même nation elles éprouvent tant d'obstacles et qu'une formalité civile donne le pouvoir de les éluder, d'en rejeter même les décisions ?

On veut, dit-on les examiner ; mais la voie d'examen, en matière religieuse, est proscrite dans le sein de l'Église catholique ; il n'y a que les communions protestantes qui l'admettent, et de là est venue cette étonnante variété qui règne dans leurs croyances.

Quel serait d'ailleurs le but de ces examens ? Celui de recon-

naître si les canons des conciles sont conformes aux lois françaises ? Mais si plusieurs de ces lois, telles que celles sur le divorce, sont en opposition avec le dogme catholique, il faudra donc rejeter les canons et préférer les lois, quelque injuste et erroné qu'en soit l'objet.

Qui pourra adopter une pareille conclusion ? Ne serait-ce pas sacrifier la religion, ouvrage de Dieu même, aux ouvrages toujours imparfaits et souvent injustes des hommes ?

Je sais que notre obéissance doit être raisonnable ; mais n'obéir qu'avec des motifs suffisants n'est pas avoir le droit non seulement d'examiner, mais de rejeter arbitrairement tout ce qui nous déplaît.

Dieu n'a promis l'infaillibilité qu'à son Eglise ; les sociétés humaines peuvent se tromper.

Les plus sages législateurs en ont été la preuve. Pourquoi donc comparer les décisions d'une autorité irréfutable avec celles d'une puissance qui peut errer, et faire, dans cette comparaison, pencher la balance en faveur de cette dernière ?

Chaque puissance a d'ailleurs les mêmes droits. Ce que la France ordonne, l'Espagne et l'Empire peuvent l'exiger, et comme les lois sont partout différentes, il s'ensuivra que l'enseignement de l'Eglise devra varier suivant les peuples, pour se trouver d'accord avec les lois.

Dira-t-on que le Parlement français en agissait ainsi ? Je le sais ; mais il n'examinait, suivant sa déclaration du 24 mai 1766, que ce qui pouvait, dans la publication des canons et des bulles altérer ou intéresser la tranquillité publique, et non leur conformité avec les lois qui pouvaient changer dès le lendemain.

(à suivre)

L'Hospitalité de nuit à Paris.

Plusieurs fois nous avons parlé de l'*Hospitalité de nuit* établie à Paris et dans quelques grandes villes de province. Voici la description qui est faite de cet asile dans un discours de l'assemblée annuelle par M. Rousse de l'Académie française.

La porte est ouverte à demi, et la maison attend ses hôtes. Ce n'est pas une hôtellerie cependant... ce n'est ni un hospice ni un asile ;—c'est à peine un refuge, un gîte — où peuvent s'abriter pendant quelques heures les errants de ce monde qu'aucun toit ne connaît, pour lesquels aucun foyer n'a de place, que nul bras secourable ne soutient, que nul regard ami n'accompagne... C'est une halte où ces voyageurs perdus peuvent s'asseoir et s'étendre en paix avant de reprendre la route, la lutte et la solitude du lendemain. Un à un s'évitant l'un l'autre, ils se dirigent sans bruit vers cette lumière qui les appelle.

Celui-ci est vêtu du bourgeron ou de la veste du travailleur. Sa

sacoche qui ne pèse guère, contient quelque restant de vivres et quelques outils. C'est l'ouvrier insouciant flâneur et blasé des grandes villes, qui court, de par le monde, les aventures de la jeunesse, du travail et du plaisir. Il a été pris au dépourvu par quelque chômage, par quelque grève ; par une querelle d'atelier peut-être. Il a laissé son dernier sou dans une taverne du faubourg ou dans un bouge du boulevard ; sa sagesse de vingt ans, au fond de quelque verre de cabaret ou de quelque amour de rencontre... Le pauvre garçon n'est pas mauvais, cependant, et avant de s'embaucher demain, il lui faut dormir cette nuit,—sans avoir volé ni tué personne... Qu'il entre ! et qu'avec le repos, une bonne pensée pénètre et relève ce jeune cœur ? Un autre semble, d'abord, un promeneur paisible attardé dans ces parages. Correct et banal, il ressemble à tout le monde ; il a le vêtement de tout le monde ; acheté sans doute dans une de ces halles à bon marché où les achète tout le monde. Il a un gant tout entier, un peu trop long, un peu trop large, qui se plisse avec ostentation sur une de ses mains engourdies par la bise. Si vous l'observez de plus près, son paletot trop bien fermé vous donnera quelque souci. Ne cherchez pas son linge !... mais regardez son visage. Sur son front inquiet, sur ses traits flétris, dans le sillon de ses joues livides, dans le fond de ses yeux rongis, vous verrez le passage de quelque effroyable détresse, l'empreinte de quelque vice ; la trace, peut-être de bien des larmes !... C'est le fantôme famélique et décent de la misère bourgeoise... quelque vieux maître d'italien ou d'espagnol, ancien soldat d'une *indépendance* quelconque ; triste épave qu'une révolution lointaine a jeté au milieu de nos révolutions ; dont nous nous serions bien passé sans doute, mais qu'aujourd'hui nous n'avons plus le droit de repousser.

Plus près de nous, c'est un économiste méconnu, rêveur de trésors, dont tous les journaux tour à tour ont refusé les budgets en équilibre et la copie millionnaire ; — un inventeur ruiné par ses brevets ; — un comptable sans emploi ; — un avocat sans plaideur ; — un médecin sans malades ; — un musicien vieilli “ *qui a chanté tout l'été* ” sans rien garder pour l'hiver, et dont personne ne veut plus entendre les chansons. C'est un poète sans libraire qui est allé vainement pendant tout le jour, colporter à domicile les sonnets laudatifs de sa muse besoigneuse. Pauvre homme ! qui avait un peu de talent peut-être, et qui s'est cru du génie ! Un grain de vanité l'a grisé d'abord ; puis il a cherché ailleurs la distraction de sa misère... Il a plus soif que faim aujourd'hui ; et de chute en chute, il a descendu en trébuchant toutes les pentes du Parnasse, jusqu'aux confins douteux où commencent les pays perdus de Bohême. Qu'il entre vite, et qu'un rêve de plus mette un intervalle de quelques heures entre les souffrances d'aujourd'hui et le reveil de demain !

Jeunes et vieux, infirmes d'esprit et de corps, voyageurs sans abri, travailleurs sans pain, exilés sans patrie ; pauvres honteux,

Auxquels le souvenir et la fierté des jours heureux ont laissé la pudeur respectable de leur misère : qu'ils entrent dans ce lieu d'asile, tous les vaincus et tous les blessés de la vie ! Sur notre porte amie, ils ne liront pas le sinistre avertissement du poète : "*Laissez ici l'Espérance !... C'est l'Espérance qui les accueille, qui les ranime et qui leur montre le chemin. Leurs vêtements, leurs corps sont mouillés et souillés. On purifie leur corps et leurs vêtements. Pour eux, on renouvelle les rites classiques et sacrés de l'antique hospitalité. On lave leurs pieds gonflés et poudreux. Il n'y a là, sans doute, comme pour Ulysse, ni l'une d'airain ni la vieille nourrice de l'Odyssee. Mais tous les mendians ne sont pas des rois ; et ceux-ci n'attendent ni Pénélope ni Homère...*"

Les voilà tous, maintenant, dans la grande salle bien chauffée : les uns mornes et rêveurs ; les autres déjà dormant à demi, laissant tomber dans leurs mains leur tête pesante, tous silencieux et se regardant à peine... Le pauvre n'aime guère le pauvre... et chacun se défie de son voisinage. D'où viennent-ils ? Où vont-ils ? On ne leur a pas demandé. A peine quelques papiers gras-seux, sur lesquels on jette un coup d'œil indulgent, pour s'assurer qu'aucun malfaiteur notable ne s'est glissé parmi ces malheureux, et que la Charité ne fait aucun larcin trop dommageable à la Justice. Puis, le brave et bon capitaine qui commande la triste chambrée remet un livre au plus lettré de la troupe : un livre de belles histoires ou de longs voyages, que tous écoutent en silence. Ils voient passer devant leurs yeux les horizons lointains, la mer sans bornes, les pays éclatants du soleil, les aventures héroïques des Bougainville ou des Dupleix, les exploits des Duquesne ou des Courbet, le drapeau jadis victorieux de la France, planté sur quelque terre inconnue. Quelques-uns retrouvent l'image de leurs campagnes d'hier ou de leurs batailles d'autrefois. Dans leur esprit engourdi par la souffrance, il se fait comme une éclaircie, une trouée soudaine de lumière. On dirait une brise pure si salubre qui vient du large, soulevant la buée de misère qui flotte lourdement au dessus de cette cohue de calamités. La lecture s'arrête. Alors c'est la courte harangue d'un des patrons de la maison ou d'un visiteur de passage ; quelques paroles cordiales de bienvenue et de bon espoir.

Ensuite, la prière..., la prière de l'Evangile ; la prière des grands et des petits, des heureux et des misérables ; la prière qui, à la même heure, d'un bout à l'autre du monde, unit les âmes chrétiennes dans la même pensée de fraternité, de résignation et de tendresse. C'est ici qu'il faut venir, Messieurs, pour sentir le sens et le poids de ces mots que, nous autres, nous balbutions du bout des lèvres, d'un cœur distrait, en pensant quelquefois à tant d'autres choses. "*Notre père !*" disent ces pauvres abandonnés qui n'ont peut-être jamais connu de Père ! "*Donnez-nous notre pain,*" disent ces pauvres affamés qui ne mangent pas tous les

jours ! Ce se . du moins, demain encore, Dieu leur enverra le pain de la journée ; et par surcroît, dans cette salle où nous sommes, dans les lits bien clos qui vont tout à l'heure y reprendre leur place, il leur donnera, pour quelques heures, le repos, le sommeil et l'oubli.

Voilà l'œuvre tout entière, Messieurs ; n'y cherchez pas autre chose.

* * *

Voici le trait par lequel le rapporteur de la même œuvre termine son compte rendu qui doit être couronné par une quête :

Mesdames, une jeune et charitable mère, — peut être est-elle ici, car son existence est consacrée à toutes les bonnes œuvres, — est à la tête d'une charmante famille. René, qui a quatre ans, a commencé il y a un mois ses... études ! Sa mère, pour encourager ses premiers efforts, le récompense par des bons points qui ont chacun la valeur d'un centime ; il est convenu que l'enfant fera de ses petits gains l'usage que bon lui semblera. Or, René avait ainsi gagné cent bons points, et il s'agissait de savoir quelle destination l'enfant donnerait à ses premiers vingt sous ; grande était la curiosité dans toute la maison.

Papa, maman, frères et sœurs l'entouraient et lui proposaient mille convoitises : l'un vantait les charmes du théâtre de Guignol ; celui-ci préférait la voiture aux chèvres ; celui-là, plus positif, conseillait une provision de bonbons, comme devant procurer un plaisir plus durable. — Non, dit tout à coup l'enfant, mes premiers vingt sous seront pour le bon Dieu. — Et pourquoi ? s'écria tout ce monde surpris. — Parce que le bon Dieu me rendra dix mille pour un. Ce fut un éclat de rire général.

— Mais comment feras-tu pour donner tes vingt sous au bon Dieu ? — Ah ? Voilà, reprit René ; vois-tu, papa, je connais un curé qui est le père de tous les petits malheureux du quartier. Toi, papa, tu as quatre enfants, mais lui il en a beaucoup, beaucoup. Je donnerai mes vingt sous à M. l'abbé X... pour ses enfants ; ils sont si pauvres !... ils sont si gentils !...

Les bons parents ne riaient plus, mais ils pleuraient d'attendrissement, de bonheur. Le lendemain, René était conduit par sa mère au patronage de la paroisse, tout rayonnant de joie, remettait au bon père qui le dirige avec tant de zèle la pièce de un franc qu'il tenait soigneusement enveloppée dans sa petite main.

En ces temps de crise, Mesdames, les placements sont difficiles et dangereux et le petit René vous signale le meilleur de tous. — La vérité sort de la bouche des enfants. — Donnez donc beaucoup pour nos malheureux, et le bon Dieu vous rendra... dix mille pour un !

La Sœur " C'est pour rire. "

D'une religieuse qui a suivi nos armées en Italie et qui vient d'être décoré au Tonkin, M. Ed. Jéhannet nous parle dans ces termes :

Au beau milieu d'une ambulance tombe un obus. Il n'éclate pas, mais reste armé, prêt à répondre au moindre choc par une explosion qui achèvera les blessés.

Une femme est là, elle se penche, en se signant, vers ce morceau de fer inerte, le tient entre ses mains à distance de son cœur, dont les battements eussent pu faire tressaillir l'âme de l'engin de mort. Elle l'emporte au loin. Au mouvement trop brusque qu'elle a fait en le déposant, elle perçoit le danger, elle se jette à terre. L'obus éclate. On accourt, le sang coule. Elle est morte !...

— Mais non, mes enfants, c'est pour rire !

De ce mot héroïque, son expression favorite, Sœur Marie-Thérèse, fille de Saint-Vincent-de-Paul, nargue la mort qu'elle a, au prix d'une entaille à la tête, détournée des blessés confiés à ses soins. Chargée de donner les poisons qui réconfortent, d'appliquer le pansement qui guérit, quoi de plus naturelle qu'elle emporte les obus qui tuent ! C'est dans son service.

Sœur *C'est pour rire* — ce surnom, elle l'a gagné à Magenta, comme Mac-Mahon le titre de duc, lorsque, assistant un blessé sous la mitraille, elle fut elle-même atteinte d'un éclat d'obus (entre elle et les obus, las d'être gouaillés, il y a un compte qui se règle tôt ou tard).—Sœur *C'est pour rire* vient de recevoir, devant les troupes rangées en bataille, tambours battant, clairons sonnans, la croix de la Légion d'honneur.

Et cette humble religieuse, vétéran de nos champs de bataille (quarante ans de service, soixante-trois ans d'âge, vingt citations à l'ordre du jour ; deux blessures), n'a pas trouvé à répondre au général qui lui annonçait sa nomination autre chose que son fameux : C'est pour rire !

C'était si sérieux, que le général ne lui fit pas grâce d'une seule cérémonie. Elle a été reçue chevalier suivant les rites : L'épée du général a touché ses deux épaules, et la vieille moustache a effleuré ses deux joues ridées.

A cette accolade de deux braves, il est plus facile de concevoir que de décrire le patriotique enthousiasme du soldat. Contraste grandiose ! d'un côté, le général, en grand uniforme, entouré d'un brillant état-major ; de l'autre, suivie d'une envolée de cornettes blanches, l'humble fille de charité, en grande tenue de service aussi, manches retroussées, à la main une bande de pansement à moitié déroulée.

Sur le signal d'avancer à l'ordre, elle était sortie de son ambulance, sans soupçonner ce qu'on voulait elle, croyant peut-être qu'il s'agissait encore d'un obus à transporter. Elle était accou-

rue, grommelant d'être arrachée du chevet d'un blessé. " Le service avant tout ! Pourquoi la déranger du dernier pansement qu'elle faisait à une jambe qui doit être coupée ce soir ?

— " C'est pour rire ! " disait-elle à ce moment au patient.

LES PAPES JUBILAIRES.

(suite et fin.)

Son amour pour les pauvres, les encouragements qu'il donnait aux arts et aux lettres, les immenses travaux qu'il entreprit pour l'embellissement de Rome, l'impulsion donnée aux progrès de l'agriculture, la formation des musées étrusque et égyptien, le redressement du cours de l'Arno, sont ses titres à la reconnaissance et à l'amour de son peuple.

PIE IX, de glorieuse et sainte mémoire, fut un de ces papes que suscite la Providence aux époques critiques pour diriger le vaisseau de l'Eglise à travers une mer semée d'écueils et tenir le gouvernail d'une main ferme, malgré la violence des vents et des flots.

Il fut appelé à succéder à Grégoire XVI, en 1846, au moment où le libéralisme était arrivé à l'apogée de sa puissance. Sa mission semble avoir été de combattre spécialement cet ennemi si dangereux, de lui porter des coups mortels, de préparer et de hâter sa défaite définitive.

Pour cela, il fallait lui arracher le masque trompeur dont il se couvrait pour captiver l'opinion publique et fasciner les esprits, mettre les fidèles à l'abri de la contagion de ses principes erronés et funestes ; — et, tandis que le libéralisme allait dissoudre et désagréger tous les éléments constitutifs de la société civile, resserrer les liens hiérarchiques de l'unité catholique par un mouvement contraire, et concentrer toutes les forces vives de l'Eglise autour de son chef.

Cette mission, Pie IX l'a remplie. Ses enseignements, revendications invincibles contre les injustices contemporaines, ses épreuves et ses triomphes, le rayonnement de ses vertus, l'ascendant incomparable de son auguste personne et l'attraction merveilleuse qu'il exerçait sur les âmes, — tout, dans son long et glorieux pontificat, a tendu à ce but.

Aussi, quand il est descendu dans la tombe, après un règne de trente-deux ans, le plus long après celui de saint Pierre, on peut dire que le libéralisme, en dépit de ses succès apparents, était vaincu et qu'il ne restait plus qu'à achever sa défaite.

Ainsi l'existence des quinze papes qui ont précédé Léon XIII dans la célébration de leur cinquantenaire sacerdotal, a été aussi riche de vertus que pleine de jours. Avec des aptitudes diverses leur but unique a toujours été le bien de la religion, le bonheur du peuple chrétien et le salut des âmes confiées à leurs soins,

UNE FAMILLE SAUVÉE.

Il y a quelques années, M. Jules, fervent dévot à saint Joseph, s'était rendu auprès d'une sœur de charité du quartier de***, à Paris, pour lui recommander une pauvre famille. " Et moi aussi, lui dit la sœur, en lui remettant une aumône pour ses protégés, j'ai à vous recommander une famille bien intéressante. Mais pour celle-là, ce n'est pas un secours ordinaire qu'il faut : il s'agit d'une somme de 600 francs. Quelle bonne œuvre ce serait faire !... Voici la chose.

" Je connais dans Paris une jeune fille qui mérite tout intérêt par sa bonne conduite et son dévouement pour sa famille. Ses parents, par suite de revers de fortune, tiennent en province un petit commerce. Si, dans quelques jours, ils ne peuvent pas disposer d'une somme de 600 francs pour répondre à des engagements qu'ils ont pris, d'irremédiables désastres en seront la conséquence. Ma jeune protégée a reçu récemment cette triste nouvelle j'ai lu la lettre : elle est vraiment navrante. Ces pauvres gens, après avoir raconté à leur fille leur lamentable position, la supplient de venir à leur aide, non pas par elle-même (la pauvre enfant ne gagne que 15 francs par mois), mais en s'adressant à quelque personne charitable. A Paris, disent-ils, où il se fait tant de bonnes œuvres, il est impossible que tu ne trouves pas pour nous quelque secours.

—M'apporter sa lettre avec sa douleur et ses larmes, c'est tout ce que pouvait la pauvre jeune fille, ajouta la sœur de charité à M. Jules ; elle l'a fait, et je lui ai promis de m'intéresser à elle. Elle est digne de toute protection, je puis vous l'assurer. Quoique j'eusse déjà les meilleurs témoignages sur son compte, j'ai tenu à me renseigner encore et à me procurer une preuve authentique de la vérité du fait ; j'ai écrit au curé de la localité, qui m'a donné sur l'honorabilité de la famille***, sur la bonne conduite et les bons sentiments de la jeune fille. "

Il n'en fallait pas tant pour gagner à la cause la sympathie de M. Jules. Le récit de la religieuse l'avait attendri. Après l'avoir assurée de son concours : " Mais comment faire, ajouta-t-il, pour se procurer en si peu de jours une somme de 500 francs ? (La sœur venait de lui dire qu'elle pouvait disposer de 100 francs et qu'elle avait mis en réserve cet à-compte pour la jeune fille.) De tous côtés, la charité sollicitée et les bourses se vident ; où aller ? à qui s'adresser ?—O'est bien là, reprit la bonne sœur, ce qui fait la cause de mon tourment et de mon anxiété... "

Un instant M. Jules resta pensif, puis tout à coup, se frappant le front : " Une pensée ! s'écria-t-il, ma sœur, une pensée ! c'est le bon Dieu qui me l'envoie : j'irai trouver demain un ami, un véritable ami, membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il est tout dévoué à saint Joseph : nous sommes sur le seuil du mois qui lui est consacré ! et qui sait ? le grand saint pourrait

bien inspirer à son cœur si zélé pour le bien quelque généreuse décision dans cette affaire !...” La sœur d’applaudir à cette heureuse pensée : on convient que, sans tarder, elle sera mise à exécution.

Le lendemain, 28 février, dès le matin, M. Jules se rendait à Notre-Dame des-Victoires pour s’y ménager, dans ce sanctuaire béni de Marie, une bénédiction plus spéciale du glorieux époux de la sainte Mère de Dieu. Il était neuf heures : les associés étaient réunis ; ils priaient en commun pour tous les besoins de l’Archiconfrérie.

M. Jules mêla une fervente prière à celles qui s’élevaient de tant de cœurs dévoués, puis vint s’agenouiller au pied de l’autel de saint Joseph. Là, il conjura le grand saint de prendre en main la cause dont il avait promis lui-même d’être le protecteur, et de signaler les premières heures du mois de mars par une faveur exceptionnelle.

Sa prière achevée, M. Jules se dirige vers le domicile de son ami. En quelques mots il lui expose le sujet de sa visite : le malheur de la pauvre famille, son désir de la soulager, son impuissance, l’espoir qu’il avait conçu, et il termine en mettant sous les yeux de M. Adolphe les pièces justificatives : la lettre des époux*** et celle du curé.

M. Adolphe avait écouté le récit avec attention. La lecture des deux lettres le rendit tout pensif. “ C’est une grave affaire ! ” dit-il à son ami. Puis, après quelques moments de réflexion (pendant ce temps, M. Jules suppliait saint Joseph et Notre-Dame-des-Victoires d’achever leur œuvre), il ajouta : “ Il faut se hâter de secourir ces pauvres gens ! il n’y a pas de temps à perdre... ” En disant ces derniers mots, M. Adolphe allait à son secrétaire et en rapportait cinq billets de 100 francs, qu’il remettait à son ami : Voilà pour vos protégés, lui dit-il ; je m’en arrangerai, moi, avec saint Joseph. ”

Une demi-heure après, M. Jules était de retour à la maison de charité. “ Venez-vous me dire, lui dit en souriant la sœur, que vous vous occuperez de ma pauvre famille ? ” Elle croyait que M. Jules avait oublié sa promesse et revenait pour quelque autre œuvre de bienfaisance. “ Oui certes, ma sœur répliqua-t-il, je viens vous dire que tout est réglé. Tenez, voici 500 francs que vous remettrez de la part de saint Joseph. ”

La joie de la religieuse ne le céda qu’à celle de la jeune fille et à celle de ses pauvres parents.

Le lendemain de grand matin, M. Jules était à Notre-Dame-des-Victoires. Après avoir entendu une messe d’action de grâces il se plaisait à nous raconter le joli trait dont il venait d’être le témoin et acteur.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

xx Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

Julie Belisle.—Chs Benoit.—O. Galaise, ép. Monaham.—Moïse Deguire.
—J.-B. Grégoire.—M. Green, ve J.-A. Vincent.—H. Corcoran.—N. Ville-
neuve.—G. Cymon, ve Coté.—Oliv. Coté.—G. Gagnon.—O. Lachapelle.—
Ed. Corrigan.—M. Dowd, ép. D. Woonan.—Sophie Perrault.—F. King.—
L.-C. Lescarde.—P. Provost.—E. Tessier dit Lavigne.—G. Boucher.—
J. Cochlind.—M. Contant.—O. Bissonnette.—L. LaSelle, ép. A. Duhamel.
—G. Gagnon, ép. A. Lefebvre.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRÈRE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISES

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec pon-
tualité et promptitude.

Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vou-
loir faire une visite à notre assortiment qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRE

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jo-
lies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRES** en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

SPÉCIALITÉS D'ÉTOFFES, pour les communautés religieuses et les
pensionnats,

677, RUE SAINTE-CATHERINE MONTREAL



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

THOY NEW-YORK

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS. VAILLANCOURT

Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique assortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal.

LOTÉRIE NATIONALE

2689 LOTS

VALEUR

\$50,000,00

TIRAGE DU 15 JUIN 1887

Pour renseignements s'adresser au secrétaire

S. E. LEFEBVRE,

No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.



POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.

Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

PEPIN & BOIRE

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPERIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et à bas prix

**Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises. Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc Service prompt**

**HURTEAU & FRERE,
92 Rue SANGUINET. MONTREAL.**

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

— FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE —

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; en tant pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAUVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

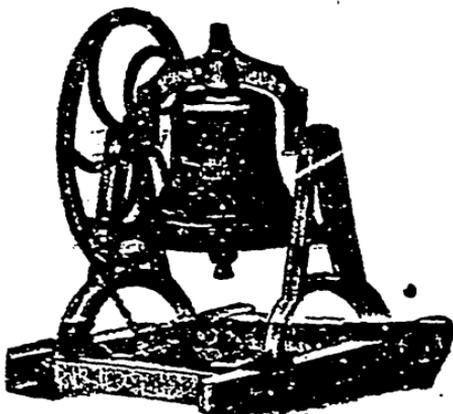
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE CLOCHES

POUR EGLISES COLLEGES ET COUEVETS

Seules ou en Carillons
AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marche et de meilleure
qualité que les cloches anglaises
ou américaines.

Fournitures pour intérieur
des églises.

Appareils de chauffage d'après les
meilleures systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du
Canada, la Bière et Porter
Labatt de London, le
Beurre de choix, sont les
spécialités de la Maison,



J.-B. RICHER

No 556. Rue Lagachetière

MONTREAL.

